



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4397e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le jeudi 25 octobre 2001, à 15 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

Le 25 octobre 2001, en vertu des dispositions de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 4397e séance à huis clos avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé fait en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents.

